

Bilan et perspectives pour le Conseil Municipal de Jeunes

La dernière séance plénière du Conseil Municipal de Jeunes de la Ville d'Orléans s'est tenue le 14 octobre dernier. L'occasion de revenir sur les principales actions de ces jeunes élus, citoyens engagés dans la vie de leur commune. Les prochaines élections auront lieu du 7 au 11 décembre 2020 dans tous les collèges d'Orléans.



Fonctionnant sur le même modèle que celui de leurs homologues adultes, le Conseil Municipal de Jeunes a fêté en 2020 ses 38 ans. Cette assemblée à destination des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de l'ensemble des collèges d'Orléans (privés et publics) permet de donner aujourd'hui un cadre juridique à ces actions et de donner la parole aux jeunes. Cela participe à l'initiation des jeunes à la démocratie et à l'instruction civique. Concrètement, avec leur regard neuf, leur réflexion, et leurs propositions pleines de bon sens, ils contribuent à la construction de la ville d'aujourd'hui et de demain. Outre la séance plénière d'investiture, le Conseil Municipal de Jeunes se réunit en séance plénière 3 fois par mandat. Les séances sont présidées par le Maire ou l'Adjoint en charge de la jeunesse. Les jeunes élus y restituent leurs travaux, suivent l'ensemble des projets et décident des orientations à donner. Ils débattent sur les questions inscrites à l'ordre du jour et votent les projets s'il y a lieu.

DES PROJETS EMBLÉMATIQUES

Chaque année, 7 500 € sont budgétés pour permettre la réalisation des projets votés. De nombreux projets ont vu le jour ces dernières années grâce au CMJ d'Orléans :

- Mise en service du petit train touristique (1988)
- Piste de bicross à l'Île Charlemagne (2001)
- Aide à l'insertion de personnes porteuses de handicap dans les collèges (2004)
- Marquages de vélos (2004)
- Pose de miroirs déformants au parc Pasteur et au Parc Floral (2014)
- Installation d'un we-bike sur les Quais Barentin (2016)
- Évènement Facebook sur la sensibilisation au développement durable (2020)
- Clip vidéo pour sensibiliser la sécurité à vélo (2020)

QUI PEUT PARTICIPER ?

55 sièges seront à pourvoir, pour une durée de deux ans. Tous les jeunes en 5^{ème} et 4^{ème} des 12 collèges publics et privés de la ville d'Orléans, domiciliés à Orléans.

COMMENT PARTICIPER ?

Une campagne d'information est menée dans tous les collèges de la ville du 2 au 19 novembre 2020. Puis les élèves disposent de 15 jours du 23 novembre au 4 décembre 2020 pour mener leur campagne, proposer leurs idées et leurs projets pour la ville au sein de leur collège. Les élections auront lieu dans les 12 collèges privés et publics la semaine du 7 au 11 décembre 2020.

CONTACT PRESSE

Germain Fournier - germain.fournier@orleans-metropole.fr

06.77.27.93.38



@presseorleans



Orléans
Mairie